



Depuis plus de 15 ans, Grand Sud bénéficie du soutien du **Conseil Régional Midi-Pyrénées**. Ainsi, certaines de nos formations sont conventionnées par le Conseil Régional pour les demandeurs d'emploi de la région (formations financées pouvant être rémunérées).

>> <http://www.formation.midipyrenees.fr/>

↳ Les formations Conventionnées :

Comment ça marche ?

- La formation est gratuite pour vous : elle est financée par la Région Midi-Pyrénées
- Si vous n'êtes pas indemnisé par les Assedic, possibilité d'obtenir une rémunération pendant la formation (selon critères).

Attention !

- Toutes les sessions de formations ne sont pas conventionnées.
- Le nombre de places conventionnées est limité. La sélection est faite à l'école.

>> Voir le Programme Régional de Formation Professionnelle :

<http://www.cariforef-mp.asso.fr/>

Quels sont les critères d'accès ?

- Etre demandeur d'emploi de la région Midi-Pyrénées
- Etre sorti du système scolaire depuis plus d'un an + expérience professionnelle
- + Pré requis de la formation visée.

↳ Vous êtes demandeur d'emploi d'une autre région :

Si la formation que vous souhaitez suivre est conventionnée en Midi-Pyrénées, vous pourrez faire une demande auprès du Conseil Régional de votre région pour essayer d'obtenir une aide.

↳ Vous êtes reconnu Travailleur Handicapé :

Possibilité d'obtenir un co-financement de l'AGEFIPH.

>> <http://www.agefiph.fr/>

↳ Inscription individuelle :

Si vous ne réunissez pas les critères d'accès, ou si la formation n'est pas conventionnée, vous pouvez vous inscrire à titre individuel :

- Vous conservez votre statut demandeur d'emploi et vos indemnités
- Vous financez les frais de scolarité

↳ Vous avez totalisé au moins 2 ans de CDD :

Vous avez peut-être droit au Congé Individuel de Formation : CIF

>> [plus d'infos sur le CIF CDD](#)